



Calendrier Mars 2019

Clôture des payes le 1er avril 2019

Base contrat : heures / semaine

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam	Total Heures	Ecart /contrat H+ / H -
				1 Clôture paye février	2		
4	5	6	7	8	9		
11	12	13	14	15	16		
18	19	20	21	22	23		
25	26	27	28	29	30		

Ce cadre doit être obligatoirement rempli et signé par les deux parties pour l'établissement du bulletin de salaire

TOTAL DES HEURES TRAVAILLEES:

TOTAL DES HEURES A FACTURER :

Remboursements déplacements domicile du salarié - travail :

-Obligatoire : 50% montant transport public :€ **-Facultatif** : - montant transport public >50% :€ (imposable)
-Facultatif : montant frais carburant /indemnité vélo : -jusqu'à 200€/an :€ -au-delà de 200€/an :€ (imposable-soumis à charge)

NOM EMPLOYEUR (s) :

SIGNATURE

NOM EMPLOYÉE :

SIGNATURE

Remboursements dans le cadre du travail : -frais de transports en commun : € -autres frais : €
(obligatoires) -frais kilométriques : Distance km X Taux € = €
(barème trésor public 2017 : 4 CV = 0,493 € ; 5 CV = 0,543 € ; 6 CV = 0,568 € ; 7 CV ou plus = 0,595 €)

PREVISIONS CONGES MOIS SUIVANT (dates) :